

261.83

E34

v.279

1937

v.279

1937



Bibliothèque Nationale du Québec

L'Action catholique spécialisée¹

par le R. P. Adrien MALO, O. F. M.

lecteur général en Écriture sainte, professeur d'Action catholique
au studium franciscain de Rosemont

HN
31
E34
v. 279
1937

LES directives pontificales sur l'Action catholique spécialisée se présentent en nombre imposant, dans une précision toujours croissante, avec une insistance et des rappels calculés. Elles en énoncent l'analogie avec le problème du clergé indigène, le rôle vital pour la rechristianisation des masses, l'obligation universelle et la correspondance aux besoins de l'heure présente².

Les transformations économiques, intellectuelles et morales ont créé des besoins d'un ordre nouveau; pour y répondre des organismes nouveaux s'imposent. Cependant, si ces organismes sont exigés par des nécessités nouvelles, il ne faudrait pas classer immédiatement l'Action catholique parmi les nouveautés du monde moderne.

Dans son discours aux évêques et aux pèlerins de Yougoslavie, Sa Sainteté le Pape Pie XI déclarait: « L'Action catholique n'est pas une nouveauté des temps présents... Les Apôtres eux-mêmes commençaient à en jeter les bases, lorsque, dans leurs pérégrinations pour la diffusion de l'Évangile, ils demandaient l'aide et le partage de leurs fatigues à ces laïques eux-mêmes, — hommes et femmes, magistrats et soldats, jeunes gens, vieillards et adolescents, — qui avaient fidèlement conservé la parole de vie an-

1. Le texte publié ici contient deux causeries: la première fut donnée le 31 janvier 1937, à l'Heure catholique de Montréal; la seconde, le 14 février suivant, aux journées d'Action catholique du Grand Séminaire de Montréal.

2. Ces textes se trouvent en bonne partie dans l'ouvrage de M. Pierre Bayart sur *l'Action catholique spécialisée*, Paris, 1935.

3. *Matth.*, IX, 17.

noncée au milieu d'eux au nom de Dieu. Ceci se passait également à Rome, dans ces mêmes lieux où Pierre et Paul demandaient à toutes les âmes de bonne volonté cette coopération à leurs fatigues ¹. »

Comme on l'a justement fait remarquer, l'un des plus grands torts que l'on puisse faire à l'Action catholique spécialisée, c'est de dire et de laisser penser qu'elle ajoute une organisation de plus à tant d'autres déjà existantes. Vous comprendrez vous-mêmes l'inanité de ce grief quand je vous aurai rappelé l'idée nouvelle de l'Action catholique spécialisée, les lois qui y conduisent et ses mouvements féconds.

1. Mgr E. GUERRY, *l'Action catholique*. Paris, 1936, n° 29.

I. — Idée nouvelle

L'idée de l'Action catholique spécialisée nous est fournie par les documents pontificaux. Dans l'encyclique *Quadragesimo anno*, sous le titre « la méthode à suivre », Sa Sainteté le Pape Pie XI écrit: « Les circonstances nous tracent donc clairement la voie dans laquelle nous devons nous engager. Comme à d'autres époques de l'histoire de l'Église, nous affrontons un monde retombé en grande partie dans le paganisme. Pour ramener au Christ ces diverses classes d'hommes qui l'ont renié, il faut avant tout recruter et former dans leur sein même des auxiliaires de l'Église, qui comprennent leur mentalité, leurs aspirations, qui sachent parler à leurs cœurs dans un esprit de fraternelle charité. Les premiers apôtres, les apôtres immédiats des ouvriers seront des ouvriers, les apôtres du monde industriel et commerçant seront des industriels et des commerçants ¹. »

FORMULE DU PAPE

Moins de trois ans après, s'adressant à l'Union internationale des Ligues féminines, le Pape louait « l'essence spécifique de leur activité, cette activité si conforme au principe voulu, adopté par le Pape et sanctionné par ses vénérables prédécesseurs, à l'égard des missions: le clergé indigène aux indigènes. Pour les divers milieux et dans les divers milieux, des apôtres de ces milieux. C'est la méthode qu'il faut suivre. Ces apôtres seront mieux compris dans les milieux auxquels ils s'adressent s'ils en proviennent eux-mêmes; et c'est là un point vital de toute l'Action catholique ² ».

1. Éditions Spes, n. 152.

2. *La Croix* de Paris, 13 avril 1934.

Pris entre tant d'autres, ces deux textes contiennent l'idée qu'il s'agit d'expliquer. L'Action catholique se spécialise non pas par ses buts qui visent tantôt la formation ou la conquête des individus, tantôt la conservation ou la pénétration des milieux, ni par ses activités variées comme l'orientation professionnelle, les divertissements, la pratique de l'épargne, l'enseignement religieux, la publication d'un journal catholique; mais elle se spécialise par le milieu uniquement.

Le milieu, d'autres diront une classe sociale, une tranche de la société, repose sur une similitude de vie et de préoccupation concrètes et profondes; il consiste dans le caractère propre, la mentalité distinctive d'une catégorie sociale. Le milieu, c'est le bureau, l'usine, l'école, la faculté, le cercle de jeux, l'équipe, le syndicat, la chambre de commerce, c'est surtout la famille, la société et la profession¹. Ce milieu spécifie l'Action catholique de trois manières.

MILIEU SPÉCIFICATEUR

L'Action catholique spécialisée se fait dans le milieu lui-même. Elle ne se fait pas à l'église où un nombre de plus en plus grand n'entrent plus, ni au cercle d'études qui ne groupe que dirigeants et militants, ni dans les œuvres qui n'englobent pas d'ordinaire tous les individus. Elle exige donc que le militant reste avec ses camarades, ouvrier, étudiant, agriculteur, bourgeois comme eux. Quand on veut faire lever une pâte, on met le levain dedans et non à côté; puisqu'il s'agit ici de christianiser les milieux sociaux au moyen de l'Action catholique par les militants, il faut donc les faire rester ou, comme dit Péguy, « entrer dedans »; puisqu'il s'agit de sauver les frères qui se perdent, il faut rester avec eux, tout comme pour sauver son ami qui se noie le nageur doit rester dans l'eau.

1. *Le Milieu*, par le R. P. Adrien MALO, O. F. M. L'Œuvre des Tracts, Montréal, n° 208.

Elle se fait, de plus, par le milieu. C'est un principe que, pour agir sur un milieu, il faut en faire partie intégrante, sinon on risque d'y faire « corps étranger ». Un corps étranger n'est pas ordinairement assimilé par un organisme; ou il est éliminé, ou il est isolé par une enveloppe; en médecine, on dit qu'il s'enkyste. Ce principe se comprend. Ceux qui appartiennent au milieu connaissent mieux que tout autre les préjugés qui y font obstacle à la pénétration chrétienne, les points de rencontre, d'accrochage, comme on dit, qui s'y trouvent, la formule concrète des commandements mués en devoirs d'état. Ne pas tuer prend un sens spécial pour le médecin, ne pas voler pour l'homme d'affaires, respecter les parents pour un étudiant et un jeune ouvrier. Et il importe de le reconnaître, c'est par l'application du décalogue à la vie réelle que se fait la vraie christianisation des âmes. Les scolastiques ont posé l'axiome que « les actions sont dans le concret ».

Elle se fait enfin pour le milieu. Aussi fait-elle comprendre qu'il est desséchant de vivre sa vie professionnelle et d'y juxtaposer sa vie chrétienne: être chrétien, puis être ouvrier sans que cela exerce une influence sur ceci. Il faut y porter remède. C'est déjà quelque chose que d'insérer le christianisme dans la vie professionnelle en sorte qu'entre deux étudiants dont l'un est chrétien et l'autre pas, il y aura, malgré la ressemblance des attitudes, une différence fondamentale: une intention naturelle de dévouement, de philanthropie, anime celle-ci; une volonté d'imiter Notre-Seigneur en semant autour de soi les bienfaits inspire celle-là. Mais ce qui est l'idéal, c'est d'insérer la profession dans le christianisme. Dans ce cas, le christianisme n'affecte pas seulement notre manière d'être ouvrier, étudiant, agriculteur, mais être ouvrier, être étudiant, être agriculteur deviennent autant de manières d'être chrétien, tout comme le grand Chef Jésus a étendu son état essentiel de Christ Sauveur aux moindres détails de sa vie de charpentier.

DÉFINITION DE L'ACTION CATHOLIQUE SPÉCIALISÉE

Avec ces développements vous comprendrez maintenant la définition de l'Action catholique spécialisée. C'est l'Action catholique pratiquée dans un milieu par les personnes de ce milieu pour la christianisation de ce même milieu. Elle se concrétise chez nous dans des mouvements qui s'imposent à l'attention et surtout à la sympathie du public. Ce sont la J. O. C., la jeunesse ouvrière catholique, type achevé des mouvements spécialisés; la J. E. C., la jeunesse étudiante catholique; la J. A. C., la jeunesse agricole catholique; la J. I. C., la jeunesse indépendante catholique, groupant les employés de bureau, de banque, les agents d'assurance, les artisans, les industriels, les commerçants. Augmentées de la lettre F., ces formules désignent les mouvements féminins correspondants. De tous ces mouvements, la méthode et l'inspiration, empruntées à la J. O. C., restent communes et l'idéal vibre dans une même devise: Fiers, purs, joyeux, conquérants.

UNITÉ DANS LA MULTIPLICITÉ

Ainsi disparaît l'antinomie entre les mots *catholique* et *spécialisé*. Comment ce qui se proclame catholique, c'est-à-dire universel, peut-il se particulariser en se spécialisant? Plusieurs vont même jusqu'à craindre que le mot ne fonde des chapelles; et, comme ils ont horreur des chapelles, ils veulent avant tout l'Église catholique.

D'accord! Mais dans les cathédrales du moyen âge, les chapelles ne rompent pas l'unité de l'édifice: toutes elles ouvrent sur la grande nef centrale. Ainsi des mouvements spécialisés. Chacun travaille à son poste, dans le milieu où la Providence l'a placé, avec la conviction, mieux, avec la vision qu'à d'autres postes et dans d'autres milieux d'autres chrétiens travaillent avec le même esprit à tout instaurer dans le Christ, à faire épanouir leurs frères en Celui qui est tout en tous.

De même on ne saurait soupçonner les mouvements spécialisés d'accentuer la division des classes et d'en préparer la lutte. Car ils ouvrent au Christ la vie concrète avec ses détails particuliers et ses réflexes, la vie du travail, la vie des loisirs, la vie de famille, la vie de société, et cela pour le jeune ouvrier comme pour l'étudiant, pour le paysan comme pour le bourgeois. Rien ne saurait mieux préparer l'union fraternelle que l'union au Christ. On a ingénieusement comparé le travail des mouvements spécialisés sur les âmes au mouvement des machines modernes dans les grandes entreprises: elles sont si bien mises au point que les pièces qui en sortent n'ont pas besoin d'être rapprochées à chaque instant pour en vérifier l'ajustement; au montage final, sans un coup de lime ou de marteau, elles s'adaptent parfaitement les unes aux autres.

Pour compléter ces remarques concernant l'unité dans la multiplicité, il convient d'ajouter que l'organisation complète de l'Action catholique prévoit des organes de coordination qui travailleront à éviter les heurts et les conflits et à assurer le résultat collectif et final. S'adressant aux conseils supérieurs de l'Action catholique italienne, le Pape disait: « Il faut rapprocher, coordonner les diverses activités. Nous n'avons pas dit unifier, mais coordonner, c'est-à-dire ramener à une union morale toujours plus intime et plus étroite toutes les branches de l'Action catholique ¹. »

Telle est l'idée nouvelle de l'Action catholique spécialisée. Pour une bonne part, elle dépend de lois qui relèvent de la religion, du christianisme et du catholicisme. L'étude de ces lois qui conduisent à cette idée et aux mouvements qui l'incarnent aidera à en obtenir la parfaite compréhension.

1. Cité par Mgr Civardi, *Manuel d'Action catholique*, Montréal, p. 149. Par un document important en date du 7 mars 1937, les évêques de la province civile de Québec, par l'entremise de S. Ém. le cardinal archevêque de Québec et de S. Exc. Mgr l'archevêque coadjuteur de Montréal, viennent de confirmer le fait que l'A. C. J. C. est l'organisme officiel de coordination, dans le diocèse et dans la province, de tous les mouvements spécialisés d'Action catholique.

II. — Lois qui conduisent aux mouvements spécialisés d'Action catholique

LOI DE RELIGION

La loi de religion qui conduit aux mouvements spécialisés d'Action catholique veut qu'elle soit avant tout une vie.

Vraie religion

Toute religion comporte des éléments essentiels: un ensemble de vérités à croire souvent formulées dans un credo, un code de préceptes à pratiquer et un formulaire de rites à accomplir. Par le dogme elle s'empare plus directement de l'intelligence, par la morale elle dirige la volonté et l'activité, par le culte, elle règle le sentiment; mais en réalité, principe de vie par ces trois éléments, elle s'empare de tout l'être, de toute la personne. Son emprise possède la même extension que son fondement; comme elle repose sur la dépendance de l'homme vis-à-vis de Dieu et que cette dépendance s'étend à tous les éléments de l'homme et à tous les instants de son existence, elle exerce ses droits sur tout l'homme.

Plusieurs tendances restrictives ont voulu diminuer la religion de l'un ou l'autre de ces éléments. L'identifiant plus ou moins à un système philosophique, certains l'ont réduite au dogme. D'autres, comme Kant, n'y ont vu qu'un code pratique de moralité sans appui quelconque sur aucune doctrine. Pour les modernistes, elle réside dans une union affectueuse avec la divinité. Pour un grand nombre enfin, elle consiste dans l'accomplissement de certains rites. Ces amputations s'attaquent à la réalité vive de la religion elle-même et la confondent avec la philosophie, l'éthique, l'art et un vague mysticisme.

« Il n'y a plus de religion pleinement divine que celle de Jésus-Christ, écrit M. le chanoine Cristiani. Et c'est

parce que cette religion est divine qu'elle est, pour employer un mot nouveau, « totalitaire », en ce sens qu'elle exige le tout de l'homme et ne veut rien laisser hors de ses atteintes. Toute prétention totalitaire en dehors de celle de la religion de l'Évangile se heurte donc pour un chrétien à une impossibilité, à un *non possumus*, résolu et énergique, capable d'aller, s'il le faut, jusqu'au martyre. Jésus a dit sur ce point le mot décisif: « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu! » Or, tout est à Dieu et César lui-même ne tient son autorité et n'a droit à notre loyalisme empressé que dans les limites où son pouvoir et ses lois revêtent à nos yeux la majesté de l'Ordre divin ¹. »

Affirmations de Jésus-Christ

Notre-Seigneur, qui s'y entendait en fait de religion, ne la croit rien moins qu'une vie. « Je suis venu, dit-il, pour que les brebis aient la vie et qu'elles l'aient avec abondance ². » N'est-ce pas une manière équivalente d'affirmer qu'il est venu établir la vraie religion et enseigner à l'humanité ses relations essentielles avec Dieu? Aussi déclare-t-il que toutes ses paroles sont « esprit et vie ³ ». Après avoir révélé aux Apôtres que la vision béatifique leur est réservée, il affirme que le moyen de l'obtenir c'est lui-même: il est le chemin, la vérité et « la vie ⁴ ». Tous ses enseignements, ses préceptes et sa doctrine se résument en un mot: suivre, c'est-à-dire imiter, reproduire, vivre sa vie. C'est le mot adressé à Matthieu, imposé à celui qui veut être son disciple, qui rend quelqu'un digne de lui ⁵.

La religion s'empare donc de l'intelligence et de la volonté pour imprégner toute la personne et pénétrer la vie

1. *Retour à l'Évangile*, Paris, 1936, p. 53.

2. *Jean*, x, 10.

3. *Jean*, vi, 64.

4. *Jean*, xiv, 6.

5. *Matth.*, viii, 22; ix, 21; x, 38; xvi, 24.

individuelle, familiale, professionnelle, sociale. Elle ne saurait consister dans une série d'actes à éviter, moralisme négatif, ou de pratiques à accomplir, formalisme extérieur. « Hélas, reconnaissait le cardinal Verdier dans son allocution au Camp-École de Chamarante, pour un grand nombre de nos contemporains la religion n'est plus qu'un geste rituel hebdomadaire, un pur vêtement du dimanche, une sorte de tribut payé à la coutume. Mais dans les réalités quotidiennes, leur vie se développe en dehors de toute préoccupation religieuse. Pour vous, mes chers enfants (il s'adressait aux chefs scouts de France), et je ne saurais trop vous en féliciter, il en est tout autrement. La religion pénètre vraiment votre vie, elle l'informe, elle l'élève, et la rend si heureuse ! »

Laïcisme

La situation dont se lamente le cardinal archevêque de Paris se rattache à une tendance aussi vieille que le monde. Depuis que la faute originelle a détruit chez l'homme la hiérarchie des facultés, il en coûte toujours de soumettre à Dieu l'intelligence et la volonté et à ces facultés tous les détails de la vie. Cette tendance a revêtu la forme du laïcisme.

A ne considérer que le mot, le laïcisme signifie simplement une ingérence des laïques dans le domaine réservé aux clercs. Il parcourt de nombreux degrés; de l'empiètement partiel il peut aller jusqu'à la négation totale des droits du clergé et de l'autorité dont celui-ci se dit le mandataire. En fait, il est surtout la négation au nom de la liberté individuelle de toute suprématie du clerc sur le laïque, du pouvoir religieux sur le pouvoir civil. Son dogme capital, c'est le caractère strictement privé et individuel de toute religion, dépouillée de toute influence extérieure à la conscience des individus.

1. *Bulletin de liaison des Aumôniers scouts*, n° 6, 1934, p. 14.

« Le laïcisme, écrit le R. P. Y. de la Brière, est la conception qui tend à considérer et à organiser la vie morale et la vie sociale indépendamment de toute influence des institutions du christianisme, indépendamment même de toute idée de Dieu. Le monde de la pensée, de l'action, le monde de la société publique, de son gouvernement et de sa législation est alors regardé comme évoluant dans le seul domaine des choses humaines et terrestres. Tout hommage à Dieu, toute pénétration de l'action de l'Église du Christ devront être exclus par principe des lois et des institutions de la Cité. Voilà quelle est la commune tendance de toutes les lois dites laïques, qui concernent notamment l'organisation du culte, le régime de l'enseignement, celui des associations et celui de l'assistance publique, le régime même du mariage et de la famille ¹. »

Si l'Église catholique avait consenti à se comporter à la manière d'une école philosophique, si ses prêtres avaient voulu se considérer comme des professeurs de sagesse, le laïcisme ne les eût pas attaqués. C'est la déclaration même de Viviani: « L'Église, disait-il le 24 mars 1914, s'offre à nous sous deux aspects. Si elle n'était qu'une croyance, si elle se contentait d'ouvrir des temples aux fidèles, de les appeler à la prière, de leur offrir la paix, le silence et la résignation..., qu'y trouverions-nous à redire? Mais l'Église est plus que cela... » Aussi le laïcisme a-t-il mis en œuvre lois, attitudes, déclarations, tracasseries, injustices pour limiter l'influence de la religion à l'église et à la conscience individuelle.

Problème et solution

Le laïcisme a consommé son crime. A l'enquête des Lettres, M. l'abbé Leclercq a mis vivement en lumière la nécessité qu'il y a pour tout catholique de regarder en

1. *Laïcisme et laïcité*, par M. LIGOT, Paris, 1926, p. 4.

face la situation actuelle du christianisme et de reconnaître qu'il est en grande partie en marge du monde moderne¹. La religion vit séparée de la vie humaine. « Pour l'immense majorité des hommes, écrit Mgr Guerry, la religion se situe dans un domaine privé, leur vie d'êtres humains doit se passer dans un autre domaine. Ceux-là mêmes qui ont énergiquement résisté à l'ambiance délétère de la société laïcisée et se refusent à ce divorce radical entre leur foi et leur vie, se laissent surprendre et, sans qu'ils en aient toujours pris nettement conscience, n'ont pas encore placé, sous le rayonnement de leur foi, telle ou telle tranche de leur vie humaine, — qu'il s'agisse de la vie familiale ou professionnelle ou sociale². »

Comment réunir la vie à la religion, insérer celle-ci dans la société, la faire pénétrer dans les milieux sociaux ? Par les mouvements spécialisés d'Action catholique.

LOI DU CHRISTIANISME

La loi du christianisme qui conduit aux mouvements spécialisés d'Action catholique veut que la religion ne reste pas une vie isolée, mais devienne une solidarité surnaturelle. Comme il s'agit d'une loi positive, il convient de présenter les textes qui l'établissent.

Solidarité surnaturelle

Le premier se trouve dans la première épître aux Corinthiens; transcrivons du chapitre douzième les versets qui nous intéressent: « Il y a pourtant diversité de dons, mais c'est le même Esprit; diversité de ministères, mais c'est le même Seigneur; diversité d'opérations, mais c'est

1. *Le Problème de l'Apostolat dans le monde moderne*, par Mgr DE SOLAGES, Paris, p. 60.

2. *L'Action catholique*, Paris, 1936, p. 138.

le même Dieu qui opère tout en nous. A chacun la manifestation de l'Esprit est donnée pour l'utilité commune... Car, comme le corps est un et a plusieurs membres, et comme tous les membres du corps, malgré leur nombre, ne forment qu'un seul corps, ainsi en est-il du Christ. Tous, en effet, nous avons été baptisés dans un seul esprit pour former un seul corps, soit Juifs, soit Grecs, soit esclaves, soit libres, et nous avons tous été abreuvés d'un seul Esprit. Ainsi le corps n'est pas un seul membre, mais il est formé de plusieurs. Si le pied disait: « Puisque je ne suis pas main, je ne suis pas du corps », en serait-il moins du corps pour cela?... Dieu a placé chacun des membres dans le corps, comme il l'a voulu... Si un membre souffre, tous les membres souffrent; si un membre est honoré, tous les membres s'en réjouissent avec lui. Vous êtes le corps du Christ, et ses membres chacun pour sa part ¹. »

Le second, qui date de quelques années plus tard, fut adressé aux Romains. L'épître qui leur fut écrite porte, au chapitre douzième, ces paroles: « En vertu de la grâce qui m'a été donnée, je dis à chacun de vous de ne pas s'estimer plus qu'il ne faut, mais d'avoir des sentiments modestes, chacun selon la mesure de la foi que Dieu lui a départie. Car, de même que nous avons plusieurs membres dans un seul corps, et que tous les membres n'ont pas la même fonction, ainsi nous qui sommes plusieurs nous ne faisons qu'un seul corps dans le Christ, et chacun en particulier nous sommes membres les uns des autres; et nous avons des dons différents selon la grâce qui nous a été donnée ². »

L'épître aux Éphésiens complète heureusement ces deux textes; ils suffisent au but qui nous occupe.

1. *I Cor.*, XII, 4-7, 12-15, 18, 26-27.

2. *Rom.*, XII, 3-6.

Christ mystique

Le corps humain fournit à saint Paul un type de solidarité. Le procédé n'est pas nouveau. Les écrivains classiques l'ont employé comme Tite-Live, Cicéron, Quintilien, Marc-Aurèle... L'Apôtre s'en sert pour enseigner que le Christ vivifie les siens de sa propre vie, se les incorpore, en fait ses membres; le Christ personnel s'épanouit en Christ mystique, plénitude de l'Incarnation.

Deux hommes vont boire à une même source, deux épis poussent dans une même glèbe: coïncidence accidentelle qui ne produit aucun lien de dépendance. Il aurait pu en être de même de nous. Communiant à la grâce du Christ, nous eussions été ses membres sans être les membres les uns des autres. Or, c'est cela que Dieu a voulu. Nous devons monter tous ensemble, par un effort concerté, comme des frères, comme une famille, comme un édifice, comme un corps qui, en tous ses membres et par tous ses membres unifiés par un principe vital, croît et se développe jusqu'au plein épanouissement de l'ensemble. Membres du Christ, membres les uns des autres, et membres les uns des autres parce que membres du Christ, voilà la formule résumée du Christ mystique.

Tout organisme suppose plusieurs éléments: multiplicité et diversité des parties réunies ensemble, vie et activité individuelle de chacune de ces parties, principe interne coordonnant parties et activités, dépendance mutuelle des parties pour le bien comme pour le mal, perfection de l'organisme résultant du jeu normal de chaque activité partielle.

Tout cela existe pour l'humanité sur le plan naturel: une en Adam, formée de frères qui portent la ressemblance d'un père commun, groupée en société par l'instinct naturel qui l'anime. Mais tout cela se réalise plus pleinement encore sur le plan surnaturel. Par le baptême, le fidèle est consacré membre du Christ; cette union au Christ confère la grâce divine et réunit la multitude des

chrétiens en un corps appelé corps mystique du Christ. Dans ce corps chaque fidèle forme une cellule des divers organes et exerce une activité appropriée. Les résultats sont coordonnés par l'Esprit à l'accroissement du corps. Alimenté par la vie du corps, il contribue pour sa part à la vitalité de l'organisme.

Rôle individuel du membre

Si chaque membre participe à la vie de l'ensemble, c'est pour y remplir tout d'abord sa fonction individuelle. La notion exacte d'organisme conduit nécessairement à la spécialisation des fonctions: à l'œil de voir, à l'oreille d'entendre, au boulanger de cuire le pain, au maçon de préparer l'habitation, au tailleur de fournir le vêtement, au chrétien de travailler à l'accroissement du corps du Christ chez les ouvriers, les étudiants, les agriculteurs. Aussi chaque membre reçoit-il sa structure appropriée et la grâce requise par sa fonction.

Dans un sens très vrai, la grâce est un don à la fois personnel et social; personnel parce qu'elle affecte immédiatement tel individu pour son salut personnel, social parce qu'elle le met en état de s'acquitter vis-à-vis du corps de la part qui lui revient, part précise, déterminée, nécessaire à certains degrés. Le corps entier ne voit et ne jouit de la belle lumière du bon Dieu que dans la mesure où l'œil sain, plein de santé, voit clair. Ce rôle individuel s'accomplit de diverses manières.

Tantôt ce sera une communication plus ou moins consciente d'expiations, de mérites, d'intercessions qui, versées au trésor de l'Église par le Christ, sont distribuées d'une façon infiniment sage et miséricordieuse; tantôt ce sera l'appui et le réconfort mutuel que le spectacle visible de la foi, de la charité, de l'appartenance à l'Église du Christ donne aux autres; déjà soutenus par les sacrements, les préceptes et la doctrine, ils y puisent le supplément de secours réclamés par les hésitations de la nature

inconstante pour vivre selon les exigences de l'idéal chrétien. Enfin, ce sera surtout l'influence apostolique de l'exemple, de la parole, du conseil que chacun exerce sur son entourage pour la préservation, la conquête et l'éducation des âmes.

La solidarité ajoute à ceux déjà existants un nouveau motif d'obligation au perfectionnement personnel: il s'agit de présenter du Christ et de sa religion non pas une caricature, mais une image fière et pure. Mais par-dessus tout, elle impose l'obligation d'un apostolat positif basé sur la responsabilité des âmes avec lesquelles existe un contact quelconque. Individualité ne se doit pas confondre avec individualisme. Ceci, synonyme d'égoïsme, conduit au repliement sur soi-même, à l'ignorance du prochain et à la méconnaissance pratique du Christ mystique. Cela seul respecte les réalités surnaturelles: en développant son individualité, la cellule fournit sa contribution au bien général. Il ne saurait être question de fusion des cellules ou d'absorption panthéistique, mais d'un mystère de vie surnaturelle collective, vie à la fois individuelle et plurale, dont la grâce du Christ est le principe et le lien unifiant et dont la vie du corps humain aux innombrables cellules nous fournit l'exemple, voire même la justification.

Cette loi du christianisme conduit aux mouvements spécialisés d'Action catholique en ce sens qu'ils la mettent à profit pour la rechristianisation de la société, qu'ils facilitent l'apostolat positif qui incombe à chacun, qu'ils l'organisent pour en décupler la surnaturelle efficacité.

LOI DU CATHOLICISME

Catholicisme désigne ici la seule forme légitime de la religion chrétienne; l'une de ses lois conduit aux mouvements spécialisés d'Action catholique parce qu'elle veut la participation des laïques à sa mission divine.

Et clercs et laïques

Les laïques seuls? Évidemment non! Les clercs seuls? Pas davantage! La seule formule exacte, c'est: et clercs et laïques. Voilà la conception véritable de l'Église catholique. Même si ce n'est pas au même titre ni sur le même plan, ceux-ci et ceux-là entrent comme éléments dans la composition de l'Église.

Notre-Seigneur fonda progressivement son Église. Il y appela les multitudes qui le suivaient; parmi ces multitudes, il se choisit des disciples dont douze seulement reçurent le titre d'apôtres. Ce geste du divin Maître indique l'existence de deux groupes dans l'Église; à celui des clercs étaient réservés une ordination spéciale et des pouvoirs particuliers. Ne faut-il pas, dans un organisme bien ordonné, partager les fonctions? A l'un de présider, à l'autre de servir... Cette spécialisation, toutefois, ne comporte aucune exclusion. Supposé que les mains disent à la tête: « Parce que je ne suis pas la tête, je ne suis pas du corps », ce n'est point pour cela qu'elles ne sont pas du corps. A son tour, la tête ne peut pas dire aux mains: « Je n'ai pas besoin de vous... »

Moins soucieux d'expliquer les textes sacrés que de justifier leur position et d'établir leur doctrine égalitaire, les protestants nièrent brutalement cette constitution divine de l'Église. Aussitôt, par la voix du saint concile de Trente, l'Église catholique dénonça l'erreur et promulgua la doctrine révélée en des canons incisifs et énergiques¹. Ces canons furent commentés, expliqués et exposés. Il le fallait bien pour endiguer la propagande protestante. Mais à force de s'entendre dire qu'ils ne formaient pas la hiérarchie, les laïques catholiques, à ce qu'il semble, ont fini par se croire plus ou moins consciemment dispensés de s'occuper des intérêts de l'Église.

1. Session XXIII.

Qu'on entende nos frères séparés formuler des griefs contre l'Église, cela ne saurait surprendre; mais ce qui ne manque pas d'étonner, c'est que même des laïques catholiques fassent des objections, se dressent contre l'Église avec une attitude qui pourrait laisser croire que l'Église, ce n'est pas eux-mêmes. Attitude trop répandue, attitude étrangement fausse. L'Action catholique a entre autres mérites celui de rétablir la vérité et de rappeler que l'Église ce n'est pas seulement la hiérarchie mais et les clercs et les laïques.

Rôle des laïques

Et surtout d'en tirer les conclusions: s'ils font partie de l'Église, les laïques ne peuvent rester étrangers à ce qui la concerne, en particulier à la rechristianisation de la société. Dans sa lettre à l'Épiscopat argentin, Pie XI écrit: « L'Apostolat de l'Action catholique oblige aussi bien les prêtres que les laïques ¹. »

C'est un ordre qui dicte l'obéissance. Mais avant de prendre la forme d'un ordre, l'obligation de l'Action catholique existe en vertu de l'amour que chacun doit à Dieu: il comprend le dévouement effectif aux âmes et la reconnaissance pratique envers le Cœur de Jésus. De plus, le sacrement de baptême et surtout le sacrement de confirmation, qu'on a appelé le sacrement de l'Action catholique, aboutissent aux mêmes résultats.

Fondées sur des titres que tous les laïques catholiques possèdent en commun, ces devoirs s'imposent à tous les laïques sans exception; en réalité, cependant, les ressources de chacun, les directions de la hiérarchie, les besoins concrets en peuvent faire varier la mesure pratique. Dans tous les cas, c'est bien un rôle actif que l'Action catholique réserve à ses adhérents. Elle ne saurait être autre chose que l'apostolat des fidèles, qui, sous la conduite de leurs

1. Mgr Guerry, ouvrage cité, p. 57, n. 77.

évêques, se mettent au service de l'Église et l'aident à remplir intégralement son ministère pastoral. La direction ressortit à la hiérarchie, mais l'Action catholique proprement dite est essentiellement un organisme d'exécution et ce domaine appartient aux laïques. En ce sens ils sont les agents de l'Action catholique. Si la hiérarchie applique un principe à l'ordre social, économique ou international, il appartient aux laïques de propager par tous les moyens la connaissance de ces directives; si la hiérarchie assigne à l'Action catholique un objectif particulier ou détermine des moyens concrets, il appartient aux laïques d'en assurer la réalisation ou le fonctionnement.

Méthode ancienne et nouvelle

Ce n'est donc plus une œuvre à l'ancienne mode. Alors le prêtre y possédait plein pouvoir de directeur, y exerçait souvent en plus la charge de secrétaire et de trésorier, s'y réservait initiative, décision, contrôle. C'était l'œuvre de monsieur le curé, de monsieur le vicaire; en sous-ordre, le laïque y occupait le rôle d'exécuteur. Sans vouloir nier les beaux résultats produits par les œuvres du passé, il est permis de reconnaître que cette méthode présentait de sérieux inconvénients. Nos laïques d'aujourd'hui, surtout les actifs, les entreprenants, les entraîneurs, aiment l'indépendance et ne supportent pas de bon gré d'agir en tutelle; aussi les œuvres étaient toujours menacées de perdre leurs ouvriers les plus méritants. Puis, vivant par vocation en dehors du monde qu'il s'agit de christianiser, le prêtre concevait les œuvres à sa manière; moins adaptées, assez souvent factices, elles ne présentaient que peu d'intérêt aux laïques qui se retiraient.

Selon la nouvelle méthode, ce sont les laïques qui dirigent, comme mandataires sans doute, mais effectivement, à titre de sujet propre, d'agent actif, de cause efficiente. L'Action catholique, c'est l'œuvre des laïques.

Véritable profit pour tous! Le prêtre pratique ainsi le mot de saint Pierre: « Nous autres, nous nous donnerons tout entiers à la prière et au ministère de la parole ¹. » Le temps jadis consacré à diriger les jeux, préparer les séances, monter les décors, tourner les films est maintenant réservé à la piété, à l'oraison, au bréviaire, toutes choses qui mettent plus à même de ravitailler en ressources spirituelles les laïques militants. Les laïques, plus pénétrés du sentiment de leur responsabilité, donnent libre cours à leur zèle et à leur esprit d'entreprise. Les œuvres elles-mêmes se développent normalement selon les besoins réels et concrets de tel groupe et les évolutions de la vie changeante, en plein cœur du milieu social.

Conception neuve mais conquérante sur laquelle se modèlent les mouvements spécialisés d'Action catholique.

* * *

Trois lois conduisent aux mouvements spécialisés d'Action catholique: une loi de religion exige que celle-ci devienne essentiellement une vie; une loi du christianisme établit que dans la pensée de Dieu il est une solidarité surnaturelle; une loi du catholicisme rappelle que, partie constituante de l'Église, les laïques ont une part à prendre à la mission que le Christ lui a assignée. Si nous conjuguons ces trois conclusions, il manque peu de chose pour rejoindre la définition donnée des mouvements spécialisés d'Action catholique. Au surplus, la vérité et la nécessité, qui apparaissent comme les propriétés de ces lois, se retrouvent dans un même degré comme propriétés des mouvements spécialisés d'Action catholique.

1. *Actes*, VI, 4.

III. — Mouvements féconds

On a dit que le mouvement prouve la vie, *vita in motu*: en renversant la formule, on peut dire que les groupes de l'Action catholique spécialisée sont des mouvements dans la vie, *motus in vita*. C'est là qu'ils s'organisent, agissent et se caractérisent.

L'organisme de nos mouvements spécialisés ne comporte actuellement que deux groupements: la Fédération diocésaine et la Section locale. Cette dernière correspond à la paroisse, excepté pour la J. E. C., dont les sections sont, selon les cas, primaires, secondaires ou universitaires. Le comité de section se compose de trois ou quatre dirigeants et d'un aumônier.

AUMÔNIER

A l'aumônier revient un rôle précis. Ce n'est pas celui de conseiller moral, comme dans les syndicats, ni celui d'assistant ecclésiastique, expression italienne qui, traduite en français, suppose, au jugement du chanoine Tiberghien, une fonction trop effacée et trop extérieure, encore moins celui de chef, réservé aux laïques; c'est le rôle de dirigeant.

Dans sa lettre à l'Épiscopat argentin, Pie XI écrit ces mots: « Les prêtres doivent diriger les laïques afin que l'action de ceux-ci ne dévie pas du droit sentier qu'ils doivent suivre et qu'elle respecte toujours, avec la fidélité requise, les règles et directives données par la hiérarchie ecclésiastique. En outre, c'est le ministère propre des prêtres de former les âmes des membres de l'Action catholique suivant les modèles chrétiens, surtout les âmes de ceux qui doivent en être les dirigeants ¹. » Dans ce texte, il est question de dirigeant laïque et de dirigeant clerc. Pour distinguer celui-ci de celui-là, il est convenu de l'appeler l'animateur qui inspire et contrôle, le docteur, le

1. *Documentation catholique*, 24 septembre 1932, col. 195.

conseiller et le guide. Dans les méthodes modernes de fermentation, il y a des « ferments sélectionnés » dont il s'agit avant tout de conserver la pureté. On ne les mêle pas à la pâte, mais ils servent à préparer les ferments qu'on mêlera à la pâte. L'aumônier, permettez-moi cette expression, est un « ferment sélectionné » dont la mission essentielle est de garder l'âme de l'apostolat; c'est auprès d'eux que les militants viendront purifier, redresser, fortifier leur activité apostolique ¹.

MILITANTS

L'autorité de l'aumônier doit s'exercer au bénéfice de celui qui, selon le mot de Pie XI, est le premier apôtre de l'Action catholique, le militant. Le militant, c'est le centre vers lequel tout converge: récollections qui ravitaillent en forces spirituelles, réunions de comité ou de masse qui procurent contacts et renseignements, bulletins et journaux. Le militant, c'est la cheville ouvrière qui atteint la masse: formant avec quatre ou cinq compagnons une équipe, il accomplit l'œuvre de pénétration et de conquête. Le militant, c'est le thermomètre d'un mouvement. Combien de militants, sont-ils surnaturels, ont-ils réussi à accrocher le milieu, voilà les questions dont les réponses permettent de déterminer la valeur d'un mouvement. Ce sont eux qui nous mettent en état de juger le groupement, de mesurer ses déficiences, de constater ses progrès, de fixer les réformes à faire. Si cette idée pouvait pénétrer dans l'esprit des chefs, elle aiderait grandement à donner aux mouvements spécialisés leur vraie physionomie et leur force conquérante.

Cette élite de militants, entourée des équipiers, qui sont destinés à devenir à leur tour des militants, est indiscutablement ordonnée à la masse, comme un moyen à sa fin. De même que le centre n'existe que par rapport

1. *Pour servir*, par le chanoine TIBERGHEN, Paris, 1936, p. 58.

à la circonférence, de même l'élite n'existe que par rapport à la masse païenne à christianiser.

FONCTIONNEMENT

A tous ces agents, aumôniers, dirigeants, militants, équipiers, ressortit à des degrés divers une triple action. La première, au sein de la section, s'exerce dans les cercles d'études et les assemblées générales. Les cercles d'études, tenus plusieurs fois par mois, réunissent dirigeants et militants; ils y étudient, sous la direction de l'aumônier, la religion, la technique du mouvement et le milieu lui-même. L'étude de la religion prend la forme d'une explication d'une page d'Évangile, d'une exposition d'un point de la vie de Jésus-Christ, d'une discussion apologétique, d'un examen d'un fait de l'histoire ecclésiastique. L'étude du milieu se fait en collaboration, selon la méthode d'enquête empruntée au jocisme. Cette méthode repose sur l'observation et consiste à bien voir ce qui se passe en soi et autour de soi, à juger du point de vue chrétien tout ce qui a été constaté, à agir en vue de la rechristianisation du milieu.

L'assemblée générale mensuelle groupe militants et équipiers; elle comporte une suite de causeries brèves et vivantes, véritables rapports concernant le travail des cercles d'études, les enquêtes conduites, les consignes données, les résultats obtenus. Il y a aussi une partie récréative où se manifestent la vie, l'entrain, la gaieté; on y donne des saynètes, on y fait du chant et aussi du tapage ordonné. Honni soit qui mal y pense!

Ce travail de la section doit déboucher en plein cœur du milieu pour y organiser les services et accomplir la conquête. Les services confiés à des responsables ont pour but de répondre à tous les besoins du milieu. C'est dire qu'ils peuvent être nombreux: services d'ordre religieux, d'ordre professionnel, services sociaux, récréatifs, services de formation, de propagande. Ils restent plus ou moins

facultatifs selon les ressources de chaque groupe. La conquête, elle, est obligatoire, puisqu'elle est toute la raison d'être des mouvements d'Action catholique. Elle se fait par le rayonnement dans le milieu de la vie chrétienne des militants et des équipiers. Ils se trouvent tout le long du jour dans des milieux imprégnés de laïcisme, d'irréligion, peut-être d'hostilité à la foi catholique; il leur faut s'y montrer pleinement, loyalement, sincèrement catholiques, avec la pensée que tous leurs actes ont une répercussion pour l'édification ou le scandale, avec le sens de la responsabilité des âmes surtout incroyantes ou indifférentes, avec la préoccupation apostolique des frères qui vivent dans le même milieu, avec la volonté formelle de faire rayonner le catholicisme et, par ce rayonnement de foi et de charité, de conquérir au Christ tout le milieu.

Tout ce travail fait sans bruit se manifestera au grand jour dans les assemblées publiques: des chiffres frappants, des conquêtes importantes feront connaître un peu du bien accompli par des chrétiens qui ont au cœur l'ambition de garder au Christ la jeunesse ouvrière, la jeunesse étudiante, la jeunesse agricole, la jeunesse indépendante. A Montréal on se souvient encore des enthousiastes manifestations jocistes au Forum.

RÉALITÉ SIMPLE

Vous le comprenez à cet exposé sommaire, l'Action catholique spécialisée est simple. Remarquez que je ne dis pas facile, je dis simple. L'idée essentielle est de christianiser un milieu par des militants organisés vivant dans ce milieu, et animés d'un profond esprit chrétien par un prêtre. Tout est là. Le reste, réceptions, assemblées, enquêtes, journaux, ne vaut que s'il conduit à ce but.

S'inspirant d'une comparaison évangélique, un laïque demandait un jour à un aumônier:

« L'Action catholique spécialisée est-elle une pêche à la ligne ou au filet ?

— Ni l'une ni l'autre, répondit l'aumônier; c'est plus simple que cela.

— Comment cela ?

— Eh oui! dans l'Action catholique, il est strictement défendu de tirer le poisson hors de l'eau; il faut l'y laisser et mettre toute son activité à changer l'eau. Voilà ce qui importe! »

De plus, il devient clair que l'Action catholique n'est pas réservée à des initiés, à ceux qui ont du temps, de l'argent, de l'instruction. Il ne s'agit pas d'ajouter à la vie une activité spéciale, mais il suffit de vouloir être un chrétien conscient et organisé, pour emprunter une formule aux socialistes. L'Action catholique s'identifie avec la vie chrétienne. Qu'est-ce que l'action, sinon l'ensemble de choses et d'activités qui dénote la vie? Il ne peut y avoir d'action sans la vie et celle-ci ne se manifeste que par l'action. Aussi est-il clair qu'en disant *Action catholique* on veut dire *vie catholique*.

Ce matin, vous avez sans doute vu passer bien des catholiques qui revenaient de l'église un livre de messe à la main. Arrivés à leur foyer, ces chrétiens, comme vous d'ailleurs, ont déposé ce livre des évangiles dans un tiroir ou un endroit réservé, où ils le reprendront dimanche prochain. Coutume bien réelle, n'est-ce pas? Symbolisme fâcheux! Demain et tous les jours de cette semaine, eux et vous, reprendrez vos occupations ordinaires et vous vous comporterez peut-être comme si ce livre des évangiles n'existait plus. C'est à vous et à eux que Claudel reproche de « mettre le soleil dans vos poches », dans vos tiroirs. L'Action catholique exige que l'Évangile reste ouvert tous les jours de la semaine et vingt-quatre heures par jour pour imprégner toute la vie et pour rayonner en pleine vie par l'intermédiaire des militants.

Enfin, la méthode des mouvements spécialisés est féconde. « Un mouvement irrésistible, disait S. Ém. le

cardinal Verdier, nous pousse vers les groupements spécialisés. C'est par là que le christianisme pénétrera la vie professionnelle et sociale de chacun. » On ne se figure pas la force d'une organisation chrétienne à deux, à cinq, à dix, pénétrant les divers milieux de vie, les organisant, les animant de son esprit, les soulevant par la grâce d'en haut. N'allons pas cependant oublier que la rechristianisation ne se fera que lentement, par des méthodes patientes et tenaces, analogues à celles avec lesquelles les apôtres ont procédé à la première christianisation. Mettons-nous en garde contre le danger que Mgr Pizzardo appelle l'*immédiatisme*, en vertu duquel nous considérons trop l'effet immédiat de nos œuvres sans les subordonner aux buts supérieurs quoique éloignés.

* * *

« De même que les révélations et la dévotion du Sacré Cœur ont été le suprême appel adressé à l'humanité par le Suprême Amour, on peut dire que ce suprême amour du Christ a inspiré cette organisation de l'Action catholique comme suprême moyen d'atteindre tous les cœurs ¹. » Ces paroles de Mgr Richaud montrent que l'amour de Dieu et du Christ est la source, l'âme et le terme de l'Action catholique. De fait, cette idée nouvelle ne vise-t-elle pas à pénétrer d'amour tous les milieux sociaux ? Ces lois qui conduisent aux mouvements spécialisés ne nous dictent-elles pas que les moindres détails de notre vie doivent être inspirés par l'amour du Christ ? Enfin, tout ce fonctionnement des différents groupes ne travaille-t-il pas à reconquérir au Christ toute la société ?

Un jeune artiste de talent a dessiné une série de tableaux qui a été justement remarquée. Avec un réalisme frappant, et combien respectueux, Mario Barberis a représenté Jésus chez les pauvres, parmi les ouvriers, dans

1. *Notions sommaires sur l'Action catholique*, Paris, 1936, p. 66.

le tramway, sur les chemins de campagne... A les regarder, on se croirait en face d'une vision. Grâce aux mouvements spécialisés d'Action catholique, c'est, espérons-le, ce qu'il nous sera donné de voir: Jésus revenu chez nous, Roi de la société.

O Jésus, incomparable ami, frère en humanité, premier militant d'Action catholique, qui, pour appartenir au milieu que Vous vouliez sauver, avez voulu revêtir notre humanité et habiter parmi nous, rendez-les tous, jocistes, jécistes, jacistes, jicistes, fiers, purs, joyeux et conquérants!

Renseignements sur les mouvements spécialisés

Pour obtenir des renseignements sur les mouvements spécialisés, on peut écrire ou téléphoner aux adresses suivantes:

J.O.C. et J.O.C.F., 1037, rue Saint-Denis, Montréal (Belair 2559).

J.E.C., division primaire, 840, rue Cherrier, Montréal (Frontenac 2158).

J.E.C., division secondaire, 3530, rue Atwater, Montréal (Fitztoy 1845).

J.E.C.F., 1650, rue Saint-Hubert, Montréal (Lancaster 8974).

J. U. C., 539, rue de Montigny Est, Montréal (Harbour 6671).

J.A.C., 35, rue Fairmount Est, Montréal (Crescent 0840).

J. I. C., 840, rue Cherrier, Montréal (Frontenac 2158).

J. I. C. F., 2320, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Wilbank 3833).

Les renseignements concernant les mouvements spécialisés d'une manière générale ou particulière peuvent toujours être obtenus à l'adresse suivante:

840, rue Cherrier, Montréal (Frontenac 2158).

Imprimi potest :

Fr. Georgius Albertus LAPLANTE, O. F. M.

Min. P. T. D.

Marianopoli, die 9^a martii 1937

Nihil obstat :

Léon BOUVIER, S. J., *Cens. dioc.*

Montréal, 31 mars 1937

Imprimatur :

† Em.-A. DESCHAMPS, V. G., *Év. de Thennesis*

Aux. de Montréal

Montréal, 1^{er} avril 1937

Le régime corporatif, notre espoir

Angoisses

Nous assistons à la déchéance du libéralisme économique. Grâce à la libre concurrence, âme du système, un capitalisme de centralisation a remplacé le capitalisme libéral et une dictature financière a dominé tous les pays, même notre catholique province. Déloyauté industrielle et commerciale, mouillage frauduleux des stocks, production illimitée, consommation réduite, course aux ronds dividendes, exploitation sans cœur, l'homme sacrifié, bref, « *greniers remplis et ventres creux* ». Tous ces méfaits, nous en souffrons et une réforme s'impose. Comment la réaliser ?

Nous repoussons le communisme, la plus sinistre blague de l'histoire. Le « paradis soviétique », loin de séduire, provoque une immense pitié: des millions d'hommes, nos frères, y traînent une gueuse de vie, sans même l'espoir éternel qui console. Nous repoussons l'étatisme totalitaire, fasciste ou national-socialiste, l'État centralisateur des politiciens ambitieux: une bureaucratie tyrannique pénétrerait tous les champs d'activité, brisant la spontanéité et l'exercice libre des initiatives, méconnaissant les droits sacrés et la grandeur de la personne humaine. Notre pays « *demande des changements qui soient autre chose que du fumier retourné* », disait un jociste belge, et son désir doit être nôtre.

Le salut par la corporation

Aux idéologies faussement remédiatrices, nous opposons les principes de justice et de charité chrétiennes, qui garantissent seuls une libération véritable et l'harmonie sociale parce que seuls ils fondent en un équilibre parfait les exigences divergentes de la liberté, de l'autorité, du bien commun. Justice et charité: il ne s'agit pas de vertus purement facultatives, d'un candide appel à la bonne volonté: *Quadragesimo anno* réclame « *la création d'un ordre juridique et social qui informe en quelque sorte toute la vie économique* ». Donc, une forte législation sociale.

Et cet « *ordre juridique et social* », l'État seul ne l'établira pas. Mais l'État avec le concours des organisations professionnelles. Expressément, l'encyclique prône une renaissance corporative.

La société, un organisme vivant

Une nation n'est pas composée immédiatement d'individus enchaînés les uns aux autres par le pouvoir politique, comme de vulgaires atomes d'un bloc de marbre. Non. La société est

formée par diverses collectivités, par des sociétés partielles qui ont des fonctions propres, naturelles; ainsi, la famille, la municipalité, la corporation. L'État-pouvoir doit donc respecter ces groupements intermédiaires entre lui et l'individu, il doit secourir leurs efforts, les diriger vers un plus grand bien commun et n'intervenir qu'en cas d'impuissance de leur part ou de conflits.

Une définition

Des hommes qui habitent un même lieu se groupent ensemble pour s'assurer certains avantages: écoles, chemins publics, aqueduc, etc. Ils élisent une autorité municipale, qui, en leur nom et sous le contrôle de l'autorité supérieure, administre les biens communs, édicte des règlements variés (circulation, hygiène, etc.).

La corporation s'édifie sur le plan de l'activité sociale, unissant tous ceux qui participent à une profession, chefs d'entreprise, techniciens, ouvriers; ceux-ci se donnent une autorité, qui pourvoit, en leur nom, aux intérêts de la profession, en dirige l'exercice.

L'organisation *municipale* tient compte du lieu où l'on habite.

L'organisation *corporative* est en fonction de ce que l'on fait.

La corporation, c'est la profession organisée, gouvernée par une autorité « chargée de promouvoir le bien commun et les intérêts généraux de la profession et ayant, par conséquent, le droit de promulguer des règlements obligatoires pour tous ceux qui contribuent à l'exercice de la profession, et de représenter ceux-ci auprès des autorités supérieures » (P. Arendt).

Structure de la corporation

L'essentiel, c'est que la profession soit dirigée par une autorité reconnue de l'État et par laquelle employés et employeurs, cessant de lutter entre eux, collaboreront. Qui détiendra cette autorité?

Au sommet, *la commission paritaire nationale* ou *conseil corporatif*: ce conseil est formé par les représentants des diverses catégories importantes de la profession; patrons et ouvriers y jouissent d'une influence égale, paritaire; chaque catégorie, groupée séparément dans des syndicats homogènes, y envoie son délégué. (Nous ne proposons pas le syndicat obligatoire et unique pour chaque groupe, mais nous disons que tous, syndiqués ou non, sont tenus à observer les prescriptions du conseil corporatif: la profession organisée, qui se discipline elle-même, ne doit pas être un vain mot.)

Une industrie ne s'exerce pas dans des conditions égales pour toutes les régions d'un pays: un *conseil paritaire régional* étudiera les besoins du district, demandera au conseil corporatif certaines adaptations des décisions générales, surveillera l'application des règlements dans la région.

Sur le plan local, *dans chaque entreprise* ou usine de quelque importance, un *conseil paritaire* s'établira pour opérer un contact permanent entre le personnel et la direction, employés et employeurs, pour créer une belle coopération entre tous les membres d'une famille industrielle ou commerciale.

Pouvoirs et fonctions

1° *Réglementaires*: déterminer les conditions d'apprentissage et de travail, une juste échelle de salaire, organiser scientifiquement le travail, équilibrer la production et les échanges, trouver des débouchés commerciaux et des moyens d'exportation, fixer des prix convenables.

2° *Administratifs*: organiser les divers services de la profession: bureau de placement, enseignement professionnel, assurances sociales, gestion du patrimoine corporatif.

3° *Disciplinaires*: surveiller l'observation des règlements, appliquer des sanctions au besoin.

4° *Juridictionnels*: instituer une magistrature du travail pour régler les conflits toujours possibles.

5° *Représentatifs*: représenter la profession auprès des autres corporations et du pouvoir public.

— Les problèmes que résoud le conseil corporatif touchent à l'ordre social et à l'économique. Diverses sections pourront être formées dans et par le conseil; leur composition variera avec l'objet qu'elles auront à étudier; les décisions prises par elles seront ensuite approuvées par le conseil.

— La corporation, tout en étant autonome, n'est pas indépendante de l'État-pouvoir. Rappelons-nous l'analogie: la municipalité et l'autonomie relative qu'on lui reconnaît. La corporation reçoit de l'État son existence juridique, l'approbation de ses statuts et de ses principales décisions.

Organisation interprofessionnelle

Sur le plan national, un *office intercorporatif*, un *conseil économique* est nécessaire pour harmoniser les efforts des diverses corporations, pour dicter à la politique les solutions les plus appropriées aux problèmes de la vie économique et sociale.

Mais un conseil économique qui émanera en majorité des corporations mêmes (chaque profession y envoyant ses compétences) et non pas un conseil formé au bon vouloir de l'État. Mais un conseil qui respectera et soutiendra les organisations professionnelles en ne les supplantant pas ni n'agissant à leur place.

Objections

● « On m'a dit que le corporatisme ne se séparait pas du fascisme et qu'il était impraticable sans une dictature. »

— Ignorance ou mensonge. Le *corporatisme social* ou *d'association*, que préconise l'encyclique et dont les cadres souples peuvent s'adapter à tout régime politique non contraire à la loi naturelle ou divine, monarchie, aristocratie, démocratie, etc., est aux antipodes du pseudo-corporatisme qu'une dictature impose à un peuple, qu'elle dirige à son gré pour régenter les activités sociales et économiques. Même, l'encyclique met en garde contre cette déviation.

● « Votre corporatisme, un rêve généreux! mais jamais nous ne parviendrons à le réaliser! »

— C'est cela, croisons-nous les bras. Que demain tout craque et s'effondre, peu importe! Dormons et nous mourrons gras! Mais vous savez bien que la situation actuelle ne peut pas durer indéfiniment. La patience d'un peuple a des limites. Sans faute, il nous faut construire une cité nouvelle où les hommes pourront trouver le moyen de vivre une belle vie d'homme. Or, pour cet ordre désiré, avez-vous un plan meilleur que le corporatisme? Le Pape et les sociologues catholiques du monde entier n'en ont pas trouvé.

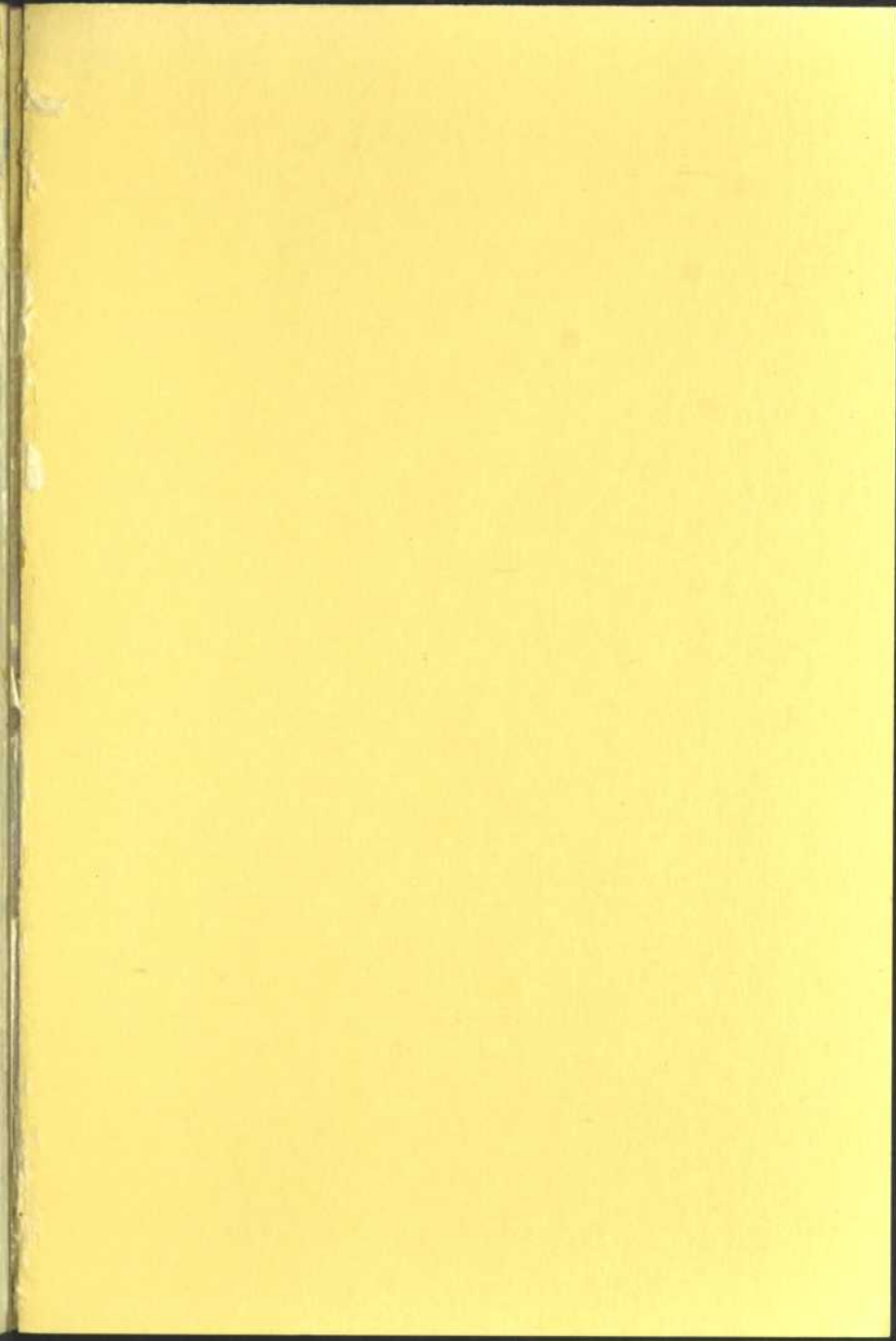
« Ah! les catholiques ont la plus heureuse doctrine sociale. Le malheur, c'est qu'ils l'ignorent et ne cherchent pas à l'exécuter! » disait je ne sais quel incroyant.

Allons-nous renouveler l'insouciance funeste qui accueillit *Rerum novarum* et méconnaître les grandes directives que Rome proclame aujourd'hui? C'en est fini de nous!

A l'œuvre, tous! Et, dans un élan unanime, créons chez nous un État socialement chrétien. Enfin!

Ce tract a été édité en feuillet de 4 pages au prix de 2 pour 5 sous, 8 pour 10 sous, 50 pour 50 sous, 100 pour 75 sous. Cinq feuillets ont déjà paru dans cette collection.

École Sociale Populaire, 1961, rue Rachel Est, Montréal



BNQ



000 358 575